Image not found or type unknown

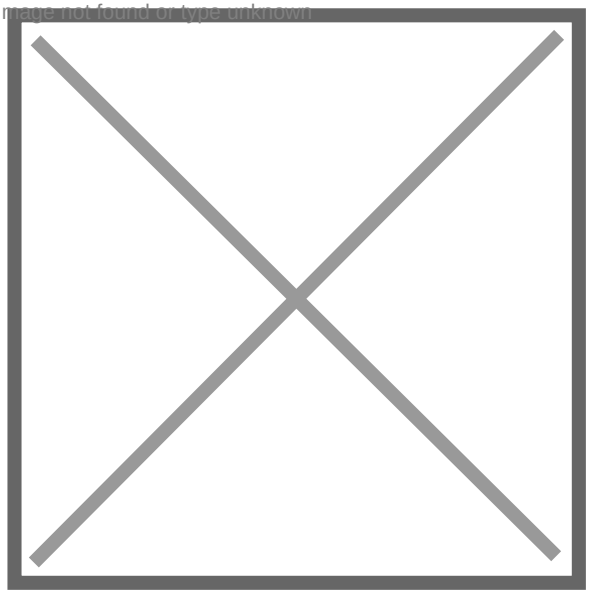

Tout savoir sur le contrat de prévoyance dans le travail

Par **mormamoro**, le **21/02/2014** à **18:32**

Bonsoir, je souhaiterai savoir je suis en maladie je sais que j'ai une prévoyance qui fait la demande pour obtenir les indemnités l'employeur directement ou l'ouvrier et je souhaiterai également savoir si mon entreprise venait à fermer car je sais que cela ne va pas très bien actuellement es ce que je continuerai à percevoir quand même cette prévoyance, merci

Par **moisse**, le **22/02/2014** à **08:55**

Bonjour,
Dans le cas que vous exposez je n'attendrai pas pour contacter directement l'assureur.
C'est vous qui êtes l'ayant droit aux compléments et non l'employeur, sauf s'il est subrogé dans vos droits en vous versant le salaire intégral.

Par **mormamoro**, le **20/04/2014** à **21:56**

Merci de votre réponse mais même dans le cas ou il est subrogé et qu'il me verse mon salaire intégral il doit bien remettre chaque année une copie de mon contrat de prévoyance, je ne parle pas de mutuelle santé, et il doit bien faire signer chaque ouvrier de la remise du contrat pour prouver qu'il ne fraude pas en cas de contrôle de l'URSSAF, dans le cas ou je dois contacter l'assureur je connais juste le nom de l'assurance car elle est sur les lignes de mon bulletin de salaire mais c'est tout car l'entrepris a changé d'assureur depuis.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés